académie Versailles

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

Calendrier du candidat

1
Création du dossier et saisie des vœux
22 janvier – 14 mars

2
Finalisation du dossier et confirmation des vœux
Jusqu'au 03 avril

3
Phase de réponses et points d'étape
15 mai – 19 juillet

4
Phase complémen-taire
25 juin – 14 septembre

5
CAES
A partir du 06 juillet

❸ Phase de réponses et points d'étape

1er point d'étape
25 juin – 27 juin

2ème point d'étape
6 juillet – 8 juillet

3ème point d'étape
17 juillet – 19 juillet

15 mai

17 juin – 24 juin

19 juillet

Suspension des propositions d'admission et des réponses durant les épreuves écrites du baccalauréat

DELAIS DE REPONSES des élèves aux propositions

15 mai – 19 mai
5 jours

20 mai – 17 juillet
3 jours

3 Phase de réponses et points d'étape

Formations sélectives (BTS, DUT, CPGE, …)

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI (En attente d'une place)

ou

Non

Formations non sélectives (licences et PACES)

OUI (proposition d'admission)

ou

OUI-SI (proposition d'admission)

ou

OUI (En attente d'une place)

OUI-SI : le candidat se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir. Les **aménagements** varient selon la formation et le profil du candidat (ex : atelier de méthodologie de travail universitaire, licence en 4 ans, etc.).

3 Phase de réponses et points d'étape

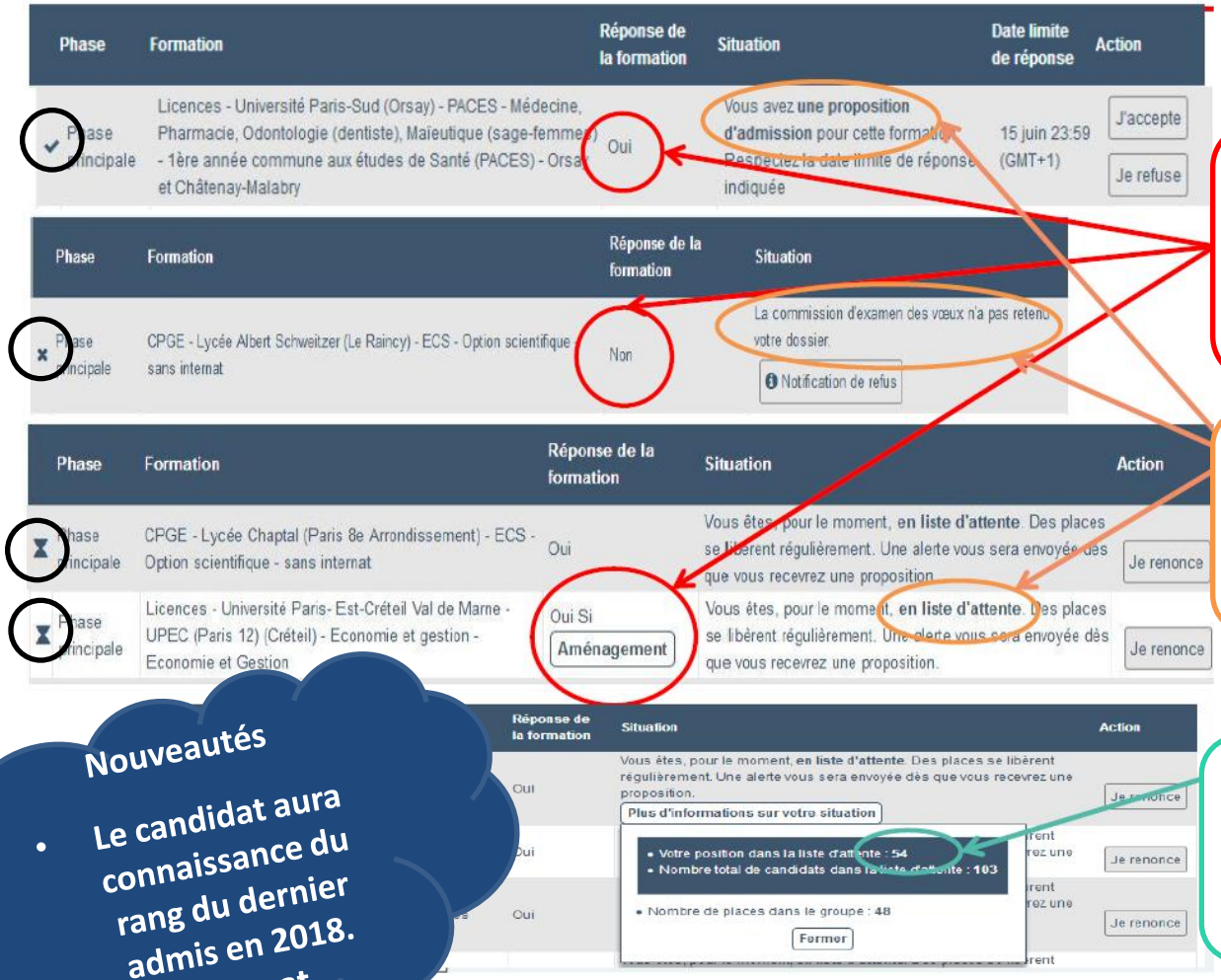

Le candidat reçoit une réponse de la formation demandée.

Le candidat reçoit également un avis sur sa situation.

Le candidat a connaissance de sa position sur la liste d'attente.

Nouveautés

- **Le candidat aura connaissance du rang du dernier admis en 2018.**
- **Internat**

❸ Phase de réponses et points d'étape

- Le candidat doit **répondre obligatoirement à chacune des propositions d'admission** et ce, **dans l'ordre d'arrivée** de ces propositions.

- Si le candidat ne répond pas à une proposition d'admission dans les délais, il sera en **démission automatique**.

- Si le candidat oublie de répondre, il doit dans les plus brefs délais envoyer un **message Contact** afin de demander la réintégration de son ou ses vœux. Ils seront alors mis en attente (en tête de liste d'attente).

Les propositions d'admission arrivent sur les dossiers des candidats une seule fois par jour, et ce, tous les matins. Il est donc important de rappeler aux candidats qu'il est inutile de se connecter plusieurs fois par jour pour consulter de nouvelles propositions d'admission.

❸ Phase de réponses et points d'étape

POINTS D'ETAPE

➲ Points d'étape 1 et 2 : 25 – 27 juin et 6 – 8 juillet

- Le candidat **en attente sur tous ses vœux** doit **indiquer les vœux en attente qu'il souhaite maintenir** dans son dossier.
- Le candidat qui a déjà **accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente** doit **confirmer la proposition acceptée** et **indiquer le ou les vœux en attente qu'il souhaite maintenir** dans son dossier.

➲ Point d'étape 3 : 17 – 19 juillet

- Le candidat qui a **accepté une proposition en maintenant un ou des vœux en attente** doit **confirmer son choix d'inscription dans la formation acceptée** et de fait, renoncer à ses vœux en attente. C'est la fin de la procédure

Les candidats qui ont déjà <u>accepté définitivement</u> une proposition d'admission avant l'un de ces deux premiers points d'étape, ne sont pas concernés.

<u>Acceptation définitive :</u> avoir répondu « oui » à une proposition d'admission et avoir renoncé à tous ses vœux en attente

❸ Phase de réponses et points d'étape

4 CAS DE CANDIDAT AU 15 MAI

➲ Cas 1 :

Le candidat a formulé 5 vœux et a obtenu 5 propositions d'admission. Il a jusqu'au 19 mai (5 jours) pour accepter l'une des propositions. Le candidat devra s'inscrire administrativement et ne sera pas concerné par les points d'étape.

➲ Cas 2 :

Le candidat a formulé 5 vœux et a été refusé sur tous ses vœux. Dès le 25 juin, il devra s'inscrire à la phase complémentaire et le cas échéant, saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur CAES depuis son dossier après les résultats au bac.

❸ Phase de réponses et points d'étape

4 CAS DE CANDIDAT AU 15 MAI

➲ Cas 3 :

Le candidat a formulé 5 vœux et il est en attente sur tous ses vœux. Au 25 juin, s'il est toujours en attente, il pourra participer à la phase complémentaire et le cas échéant, saisir la CAES depuis son dossier. Ce candidat devra obligatoirement confirmer ses vœux en attente lors des points d'étape (sauf s'il a accepté définitivement une proposition entre temps).

➲ Cas 4 :

Le candidat a formulé 5 vœux et il a obtenu une proposition d'admission et est en attente sur les 4 autres. Il a jusqu'au 19 mai (5 jours) pour accepter la proposition et maintenir ses vœux en attente. Il sera alors concerné par les points d'étape et devra donc confirmer sa proposition acceptée ainsi que ses vœux en attente.

NB : ce candidat aurait pu également renoncer, dès le 15 mai, à l'ensemble de ses vœux en attente et aurait, par conséquent, accepté définitivement sa proposition d'admission. Il ne serait donc pas concerné par les points d'étape.

❸ Phase de réponses et points d'étape

EXEMPLE DE CAMILLE

VŒUX	Réponses étab. du sup 15 MAI	Réponses étab. du sup 16 MAI
Vœu A	En attente	En attente
Vœu B	OUI 19 mai 23:59	OUI 19 mai 23:59
Vœu C	Refusé	Refusé
Vœu D	En attente	En attente
Vœu E	En attente	OUI 20 mai 23:59
Vœu F	En attente	En attente

Camille prend connaissance des réponses des établissements le **15 mai**. Il reçoit une **proposition d'admission (vœu B)** et sait qu'il a jusqu'au 19 mai pour répondre. Le **16 mai**, une **nouvelle proposition** lui est faite **(vœu E)**. Il préfère le vœu E au vœu B et **répond** immédiatement **« oui » au vœu E** tout en maintenant ses vœux A, D et F en attente. Il pense avoir respecté les délais de réponse. Or, mauvaise surprise, le 20 mai, le candidat est en **démission automatique** !

Camille aurait dû répondre (accepter ou renoncer) à la proposition sur son vœu B arrivée le 15 mai avant de répondre à la proposition sur son vœu E arrivée le 16 mai, et tout cela en respectant les délais (5 jours).

Ce qu'il faut retenir :

Le candidat doit répondre obligatoirement à chacune des propositions d'admission et ce, dans l'ordre d'arrivée de ces propositions.

❸ Phase de réponses et points d'étape

REPONDEUR AUTOMATIQUE

- **A partir du 25 juin**, le candidat peut choisir de programmer le répondeur automatique. Il s'agit d'une **option facultative** permettant d'éviter aux candidats qui attendent une réponse de se connecter chaque jour.

- Le candidat doit indiquer **son ordre de préférence parmi ses vœux en attente** pour que le répondeur automatique puisse répondre à sa place aux propositions d'admission reçues.

- **ATTENTION**: Une fois que le candidat a programmé ce répondeur automatique, **il ne peut plus y renoncer** et il sera dans l'**obligation de classer tous ses vœux en attente**.

- Un changement de l'ordre de ses vœux sera possible mais uniquement lors du 2ème point d'étape (6 juillet – 8 juillet).

- Ce répondeur automatique **ne dispense pas** le candidat de confirmer ses vœux en attente lors **des points d'étape**.